

# Déchets sauvages : huit Communes s'équipent de caméras

Huit Communes s'équipent de caméras pour lutter contre les déchets sauvages, grâce à un subside wallon.

• Sabine LOURTIE

L'appel à projets wallon proposait aux Communes de lutter contre les incivilités en matière de propreté publique en s'équipant de caméras de vidéosurveillance. Sur les quelque 94 Communes retenues pour le subside (sur 151 Communes candidates), huit sont de l'arrondissement de Huy-Waremme : Clavier, Engis, Ferrières, Héron, Saint-Georges-sur-Meuse, Verlaine, Villers-le-Bouillet et Wanze. À noter que Flémalle et Neupré, communes voisines, ont également rejoint le train du projet.

Chaque Commune a ainsi la possibilité de recevoir un montant maximum de 25 000 € pour un budget total de 1,8 million d'euros, dérogés à l'initiative de la ministre wallonne de l'Environnement, Céline Tellier. Objectif : renforcer l'efficacité des Communes dans l'identification des auteurs d'incivilités liées à la propreté publique et offrir aux citoyens un espace public propre et de qualité. Les Communes sélectionnées ont renoncé à un dossier solidement étayé, pointant précisément les emplacements potentiels identifiés

EN WALLONIE

94  
lauréats



Pour lutter contre les déchets sauvages, huit Communes s'équipent. Mission : prévention et répression.

EdA - 203062361491

## Clavier : caméra au skatepark

À Clavier, la Commune compte acquérir deux caméras full option, filmant à 360 degrés. « Nous allons placer la première sur la place de Clavier-Station, près du skatepark où de nombreuses incivilités environnementales sont constatées, explique l'échevin Damien Wathelet. Elle servira aussi pour assurer la sécurité et éviter à tout type de débordement. Pour le second lieu, nous devons

encore arbitrer. Ce n'est pas arrêté. Mais ce seront deux caméras fixes et protégées. Par ailleurs, nous achèterons aussi une caméra classique, style chasseur, pour compléter notre dispositif de trois caméras mobiles qui tournent dans 15 endroits critiques du territoire. » Le projet coûtera 25 000 € dont 6 500 € sur fonds propres. « Ces caméras auront un objectif de prévention mais aussi, si nécessaire, de répression. »

## Verlaine : cibler les bulles à verre

Le mayor et l'échevin de l'Environnement de Verlaine, Hubert Jonet et Vincent Gerday, sont sur la même longueur d'ondes. « Le but est de placer ces caméras à différents endroits sensibles comme les bulles à verre qui sont de plus en plus considérés par les gens comme des recyparcs, ou près des bâtiments publics, tels que l'école, la maison communale. » La Commune de Verlaine dispose déjà de caméras de surveillance à

l'extérieur du hall sportif. « Et elles ont permis d'éviter plusieurs délits », note le bourgmestre. Mais l'échevin prévient : pas question de recourir aux caméras n'importe comment. « On ne veut pas forcer tête baissée, surtout sur le plan de la réglementation, c'est très délicat. Nous rencontrons des Communes qui ont une expérience en la matière, comme Neupré. On veut trouver la solution technique la plus adéquate. »

## Trois caméras à Ferrières



À Ferrières, la Commune souhaite acquérir trois caméras de vidéosurveillance, mobiles. « Ce seront les trois premières pour nous, indique le mayor, Frédéric Léonard. Nous avons ciblé plusieurs endroits critiques où les caméras seront placées mais nous ne les dévoilons pas, évidemment. On déplacera le dispositif en fonction des besoins. Les déchets sauvages sont en effet de plus en nombreux. On se souvient des tonnes de noix de cajou torréfiées jetées à plusieurs endroits de la commune, en 2019 (voir photo). Ça ne doit pas rester impuni. »

pour être équipés d'une caméra et détaillant la manière dont elles vont s'organiser pour exploiter au mieux les images fournies.

Les Communes ont jusqu'en juillet 2022 pour installer ces caméras (fixes ou mobiles) sur leur territoire. Cette installation est encadrée par un guide juridique et technique réalisé par l'ASBL BeWaPP. « Ces caméras doivent être destinées à la propreté publique et l'utilisation des images répond bien entendu aux conditions de la Loi sur les caméras de surveillance, notamment en ce qui concerne le respect de la vie privée », précise la ministre.

Avec cet équipement répressif, la Région et les Communes wallonnes veulent agir contre le sentiment d'impunité d'une petite partie de la population. Les amendes ont d'ailleurs été doublées pour les incivilités les plus courantes. « Au-delà de la sanction, qui reste l'étape ultime mais nécessaire, les caméras de vidéosurveillance ont également un rôle préventif et dissuasif fort important », argue la ministre qui précise encore que la mise en place de caméras s'inscrit dans une approche globale et intégrée de prévention des déchets à l'échelle de la Wallonie, notamment via la rédaction du Plan local de propreté lancé dans plusieurs Communes et qui articule ces différentes facettes de la lutte contre la malpropreté. Un budget de 1,5 million d'euros a d'ailleurs été dégagé pour mettre en œuvre ces plans locaux de propreté. ■

**Au-delà de la sanction, les caméras ont également un rôle préventif »**